

120 GRANDS CRUS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 12.000 €

Siège social : 120, Grand Rue 67500 HAGUENAU

928 386 713 RCS Strasbourg

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre,
A Haguenau,

1. **Monsieur Lucas DUFOUR**, né à Strasbourg le 25 juin 1998, de nationalité française, dirigeant de société, célibataire, demeurant 1A, du Ried 67410 ROHRWILLER,
2. La société **LES CUVES VOSGIENNES**, SCEA au capital social de 122.100 euros immatriculée au RCS d'Epinal sous le numéro 537 398 455, dont le siège est situé 34, route de Vologne 88250 La Bresse, prise en la personne de son représentant légal,

Agissant en qualité d'associés propriétaires de la totalité des 120 actions, d'une valeur nominale de 100 € chacune, composant le capital de la société **120 GRANDS CRUS**, société par actions simplifiée au capital de 12.000 €, ayant son siège social 120, Grand Rue 67500 Haguenau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 928 386 713 (la « **Société** »),

APRES AVOIR RAPPELE :

1.

Que, conformément aux stipulations de l'article 20 des statuts de la Société, la collectivité des associés est seule compétente pour prendre les décisions relatives à la transformation de la Société ;

2.

Que conformément aux stipulations de l'article 21 des statuts de la Société, les décisions collectives sont prises au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé.

3.

Qu'il est envisagé de procéder à la transformation de la Société en société à responsabilité limitée.

4.

Que, préalablement aux présentes, les Associés déclarent avoir pris connaissance :

- du projet de statuts de la Société sous forme de société à responsabilité limitée.

8.

Que, dans ce contexte, les Associés ont pris les décisions ci-dessous relatives l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la Société en société à responsabilité limitée ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, incluant les modifications rappelées ci-avant ;
- Nomination du premier Gérant de la Société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée ;
- Exercice social de la Société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée ;
- Constatation de la réalisation définitive de la transformation en société à responsabilité limitée ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les Associés, décident, en application des dispositions des articles L. 225-243 à L. 225-245 du Code de commerce, de transformer la Société en société à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis ; étant précisé qu'elle fonctionnera indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

Cette transformation, effectuée dans les conditions prévues par la loi, n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société reste inchangée.

Le capital social de la Société reste fixé à la somme de 12.000 €. Il sera désormais divisé en 120 parts sociales, numérotées de 1 à 120, de 100 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Lesdites parts sociales seront intégralement attribuées aux Associés à raison d'une (1) part sociale pour une (1) action.

Les fonctions de Président exercées par Monsieur Lucas DUFOUR prennent fin ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société à responsabilité limitée adoptée sous la première décision ci-dessus, les Associés adoptent, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, et dont le texte figure en Annexe du présent procès-verbal.

TROISIEME DECISION

Les Associés décident de nommer en qualité de Gérant de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Lucas DUFOUR, né à Strasbourg le 25 juin 1998, de nationalité française, dirigeant de société, célibataire, demeurant 1A, du Ried 67410 ROHRWILLER

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

En sa qualité de Gérant, Monsieur Lucas DUFOUR exercera son mandat conformément aux dispositions légales et aux stipulations des statuts annexés aux présentes et disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers en toutes circonstances.

QUATRIEME DECISION

Les Associés, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée.

CINQUIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique par voie de signature électronique grâce à l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, conformément à l'article 1367 du Code civil.

Le présent procès-verbal, constatant les décisions unanimes des Associés, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

Le : 23/10/2025	Le : 24/10/2025
Pour LES CUVES VOSGIENNES Monsieur Fabrice CHEVRIER Signé par : <i>Fabrice CHEVRIER</i> 4D6E7B721C694E7...	Monsieur Lucas DUFOUR Intervenant aux présentes « <i>Bon pour acceptation des fonctions de Gérant de la société 120 GRANDS CRUS</i> » Signé par : <i>Lucas DUFOUR</i> F5FE55C7D49D4A2...

Liste des annexes

Annexe Unique – Statuts de la Société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée